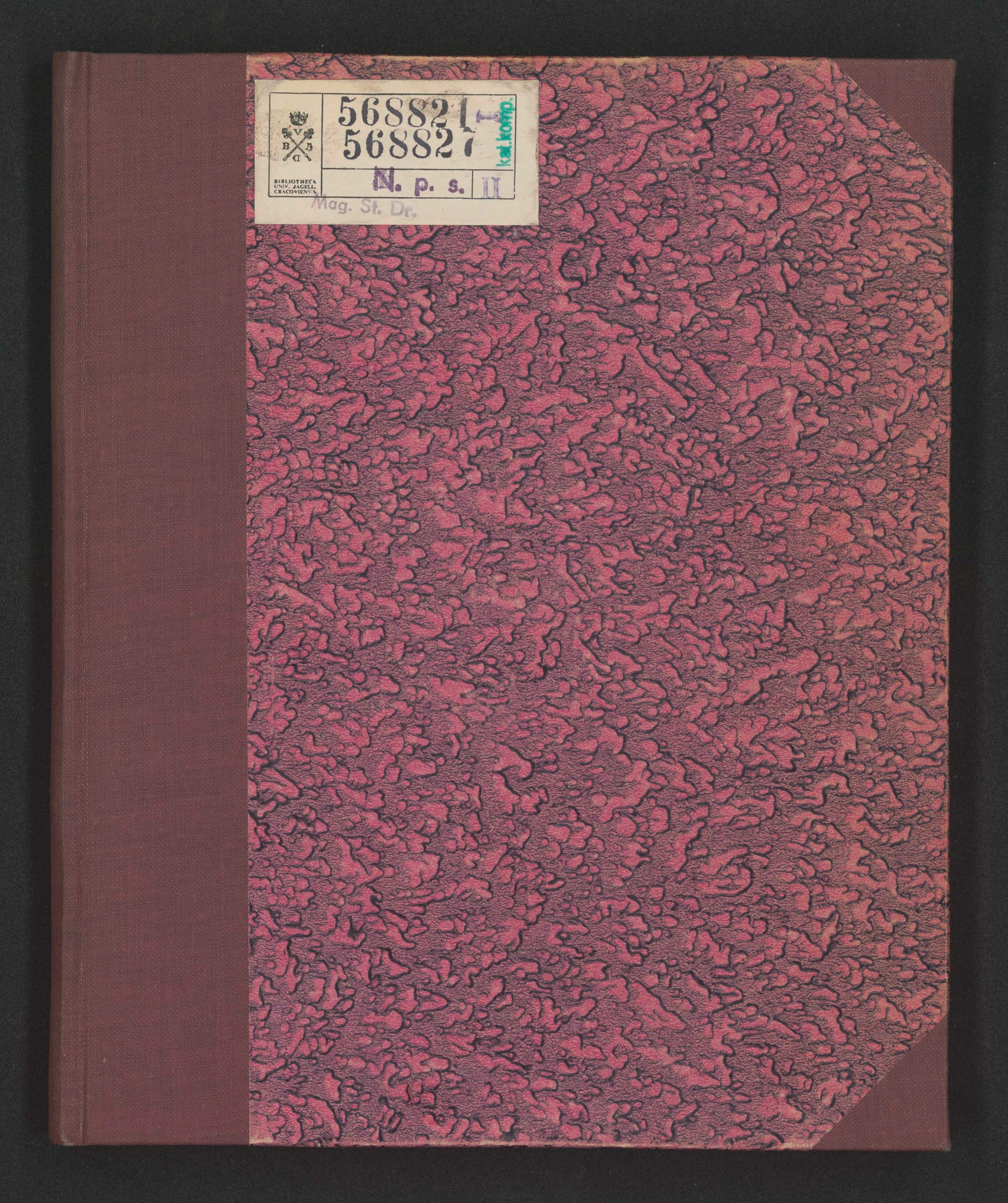


BIBLIOTHECA UNIV. JAGELL. CRACOVIENSIS
568821 - 568827
I
kat.komp.
N. p. s.
II
Mag. St. Dr.


V
B J
C
568821 - 827
II

DÉCLARATION UNIFORME DES TROIS COURS.

Les derniers événémens, qui ont amméné la diſſolution du Royaume de Pologne, ſont trop récens & trop connus, pour qu'il ſoit béſoin de rétracer ici toutes les conſidérations, puiſées dans la néceſſité des circonſtances, qui ont déterminé les deux Cours Impériales & Sa Majeſté le Roi de Pruſſe à concourir à l'anéantiſſement de ce Corps politique.

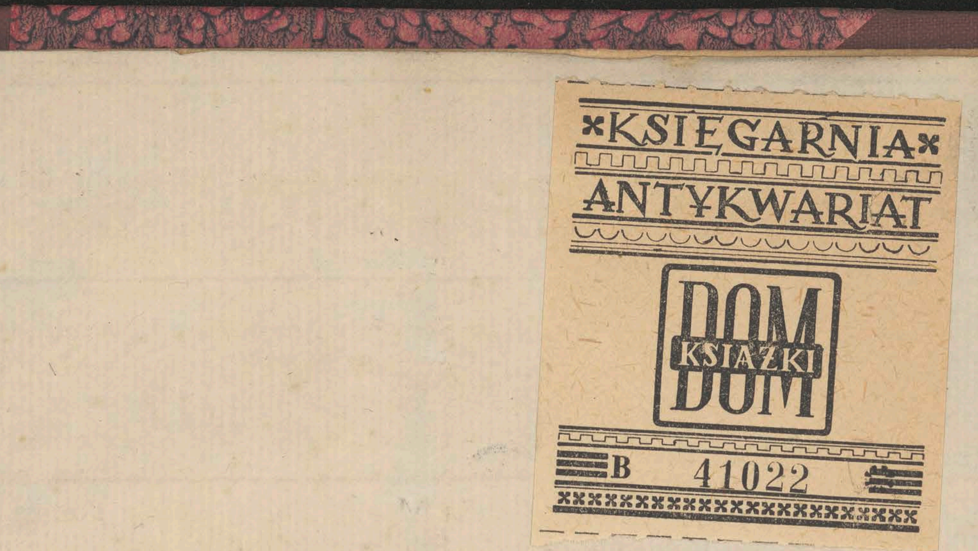
Les trois Cours, en notifiant à la Diète de l'Empire cet événément & l'incorporation, qui s'en eſt enſuivie des terres & domaines de cette république à leurs ſouvérainetés reſpectives, ſe perſuadent qu'elle ne pourra qu'applaudir à des vuës ainſi combinées & conduites à leur fin à l'aide des ſuccès dont la providence a couronné leurs efforts.

Pour mettre la Diète à même d'en juger avec plus d'étendue elles annexent ici les actes rélatifs à cet objet important, que les trois Cours ont conclus entre elles, eſpérant qu'elle voudra bien réconnoitre dans ces différentes méſures l'effet de leur ſollicitude pour la tranquillité de cette partie de l'Europe.

Du reste les provinces, qui sont échuës à Sa Majesté Prussienne, n'ayant réçu d'autres dénominations que celles qui dérivent de leur situation géographique & locale, elles se trouvent comprises aujourd'hui sous le nom général de "*Royaume de Prusse*", sans qu'il soit nécessaire de les énoncer séparement dans le titre du Roi. Cependant il est à observer, que feu le Roi Frédéric II. de glorieuse mémoire, ayant réuni à Sa monarchie en 1773. tous les païs, qui portoient le nom de Prusse, il adopta dès lors un changement dans son titre allemand, & prit celui de **König von Preußen** au lieu de **König in Preußen**. Cette distinction, si juste en elle même & si aisée à saisir, n'a pas toujours été exactement suivie, mais le Roi s'attend, que les Cours étrangères, qui sont dans le cas d'entretenir avec Lui des correspondances allemandes, voudront bien s'y conformer dans la suite.

Ratisbonne le 25. Juillet 1797.

EUSTACHE COMTE de SCHLITZ
dit GOERTZ,
Ministre d'Etat de Sa Majesté le Roi de Prusse
& son Ministre Electoral à la Diette d'Empire.



KSIĘGARNIA
ANTYKWARIAT
DOM
KSIĄŻKI
DOM
B 41022

